

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Décision du Conseil d'Administration du 20 Mai 2020

Le Conseil d'Administration de HPS s'est réuni le 20 Mai 2020 sous la présidence de M. Mohamed HORANI en vue de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ce conseil a été l'occasion de passer en revue les réalisations au titre du 1^{er} trimestre 2020 et d'analyser les contraintes et les opportunités identifiées par le management dans le contexte de la crise Covid-19.

Bien que le Groupe dispose d'une position financière solide, aussi bien en termes de perspectives au titre de l'exercice 2020, qu'au niveau de ses fonds propres et de sa trésorerie, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'AGO de renoncer à la distribution du dividende au titre de l'exercice 2019.

Cette décision, qui sera soumise au vote des actionnaires à la prochaine assemblée générale, vise à renforcer les capacités d'investissement du Groupe dans un contexte où l'industrie mondiale du paiement connaît des changements profonds et un dynamisme encore plus prononcé en raison de la crise sanitaire actuelle.

Aussi, le projet de résolutions tel que publié sur le RFA 2019 a été modifié pour refléter la décision du Conseil d'Administration.

Les actionnaires de la société Hightech Payment Systems S.A au capital de 70.359.900 dirhams sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu :

**Le 26 Juin 2020 à 15h, au siège social de la société sis à
Nearshore Park, Shore 1 - 1100, bd Al Qods Casablanca**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration
- ▶ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019
- ▶ Approbation desdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2019
- ▶ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée
- ▶ Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice
- ▶ Affectation des résultats
- ▶ Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
- ▶ Fixation du montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2020
- ▶ Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, sous réserve d'inscription sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par un intermédiaire financier. Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance disponible sur le site <https://www.hps-worldwide.com/>

Les procédures pour participer et voter à l'assemblée, ainsi que le formulaire de vote par procuration ou par correspondance, sont disponibles sur le site internet de la société, conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78-12.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 72 005 289 dirhams. Elle approuve toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la totalité du résultat social, soit un bénéfice net comptable de 72 005 289 dirhams en report à nouveau. Le solde de ce dernier s'établira après cette affectation à 223 277 287 dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de leur mandat pour l'exercice 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs à 780 000 dirhams pour l'exercice 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

